



23/09/2021

VILLE D'ERQUINGHEM-LYS

-59193-

Téléphone : 03.20.77.15.27

Télécopie: 03.20.77.16.20

E mail : contact@ville-erquinghem-lys.fr

Arrêté de permission de voirie N° 47/2021 / E. BLEUSE,

Arrêté de circulation

La circulation de la rue du Mécanicien sera en sens inverse au vu des travaux d'aménagement de voirie rue d'Armentières, 59193 ERQUINGHEM-LYS, à partir du 27 septembre 2021 à 12 h jusqu'au 20 janvier 2022

Le Maire d'Erquinghem-Lys

Vu le Code des collectivités territoriales, les articles L.2131-2, L.2231-1, L.2213-2 et L. 2213-3,

Vu le code de la Voirie Routière, article L. 113-2,

Vu le Code de la route, article L. 411-1,

Vu le Code Pénal,

Vu le livre 1 du 6 novembre 1992 relatif à l'approbation de modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière temporaire,

Considérant la demande formulée par la municipalité au vu des travaux d'aménagement effectués rue d'Armentières par l'entreprise EIFFAGE, la circulation de la rue du Mécanicien sera en sens inverse.

ARRETE

Article 1°) A partir du 27 septembre 2021 à 12 h jusqu'au 20 janvier 2022 et durant le temps des travaux, la circulation de la rue du Mécanicien sera en sens inverse au vu des travaux d'aménagement de voirie rue d'Armentières effectués par l'entreprise EIFFAGE à 59193 ERQUINGHEM-LYS.

Article 2°) La pose et la maintenance de la signalétique du chantier garantissant la sécurité des usagers, seront à la charge de la municipalité.

Article 3°) les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois.

Article 4°) L'arrêté pourra faire l'objet d'un recours en annulation auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois, suivant sa publication.

Article 5°) M. le Directeur Général des services municipaux ou son représentant, M. le Commandant de la brigade territoriale de gendarmerie sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

M. le Président de la MEL, U.T.T.A.,

M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'HALLENES LEZ HAUBOURDIN,

Le Centre de Secours et d'Incendie d'ARMENTIERES (SDIS),

Le Service d'Aide Médicale d'Urgence du CHA (SAMU),

Les compagnies de transports « ILLEVIA » et « ACCOU VOYAGE »,

le directeur de l'entreprise Eiffage

Le garde-champêtre,

Les archives communales,

Fait à ERQUINGHEM-LYS, le 22 septembre 2021

Affaire suivie par le secrétariat L.D. 03.20.77.87.95

Monsieur Olivier JOUCLA
Conseiller Municipal délégué

à la sécurité, aux travaux sur le Domaine Public

